

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomiques



AVIS DE CONSULTATION
N°05BIS/ FSBSA/UMMTO/2026

La Faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomiques de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou lance une consultation portant «**L'Entretien et réparation des immeubles à usage administratifs et pédagogiques relance de Lot n°04: Travaux de réparation des chaufferies et réseau de chauffage et d'eau**», dans le cadre de budget de fonctionnement de l'année 2026 Chapitres : 22-18-01

Eligibilité : Peut participer à cette consultation, toutes personnes physiques ou morale régulièrement inscrite au registre de commerce, (ayant le code d'activité spécialisé dans l'activité objet de ce présent cahier des charges), disposant des moyens nécessaires lui permettant d'honorer ses engagements conformément aux dispositions du présent cahier des charges. Et aussi des micro entreprises spécialisées dans le domaine conformément à l'article 58 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

▪ **Lieu de retrait et de dépôt :** Tous les prestataires qualifiés dans le domaine peuvent soumissionner pour cette consultation. Et doivent retirer le cahier des charges auprès du secrétariat général de la **Faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomiques**.

▪ **Publication :** Le présent avis de consultation fera l'objet d'une publication sur le site web de l'UMMTO www.ummtto.dz, d'un affichage public et portail électronique.

▪ **Lieu de dépôt :** Les offres doivent être déposées au secrétariat général de la **Faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomiques** sous pli unique fermé anonyme portant la mention «**A NE PAS OUVRIR que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - Consultation N°05bis/FSBSA/UMMTO/2026 portant «L'Entretien et réparation des immeubles à usage administratifs et pédagogiques de Lot n°04: Travaux de réparation des chaufferies et réseau de chauffage et d'eau**».

▪ **Le dossier doit comporter les pièces suivantes :**

A/ Dossier de candidature

- Une déclaration de candidature renseignée, signée, datée et cachetée ;
- Déclaration de probité dûment remplie, signée, datée et cachetée.
- Copie du registre de commerce électronique,
- Copie des statuts de l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou le cas échéant des sous-traitants
- Capacité technique, moyens humains, matériels et références professionnelles (attestations de bonne exécution, PV huissier de justice de l'année en cours, cartes grises, assurances des véhicule, factures d'achat....etc.) et Une déclaration CNAS attestant le nombre de salariés employés, affiliations, diplômes, certificats ou attestations de travaux...etc.).

B/ Offre technique :

- Cahier des charges coté et paraphé lu et accepté ;
- Déclaration à souscrire renseignée, signée, datée et cachetée ;

C/ Offre financière

- Lettre de soumission renseignée, signée, datée et cachetée.
- Bordereau des prix unitaires signé, daté et cacheté ;
- Devis estimatif et quantitatif signé, daté et cacheté ;

• **Délai de préparation, date et heure de dépôt et lieu date et l'heure de l'ouverture :**

Un délai de **Huit (08) jours** est accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs offres à compter du **13/07/2026** au niveau du Secrétariat général de la faculté des Sciences Biologiques et des Sciences Agronomique sise à HASNAOUA II.

La date limite du dépôt des offres est fixée pour le **20/07/2026 à 10h00**.

L'ouverture des plis se fera, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent le jour même de la date limite du dépôt des offres le **20/07/2026 à 10H 30Mn**, au bureau de secrétariat général de la faculté (HASNAOUA II)

La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date d'ouverture des plis.